

## Les Films de l'Autre La vigie du cinéma indépendant

Samuel Flageul

Volume 23, Number 3, Summer 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/33210ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

### ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Flageul, S. (2005). Les Films de l'Autre : la vigie du cinéma indépendant. *Ciné-Bulles*, 23(3), 44–46.



# La vigie du cinéma indépendant

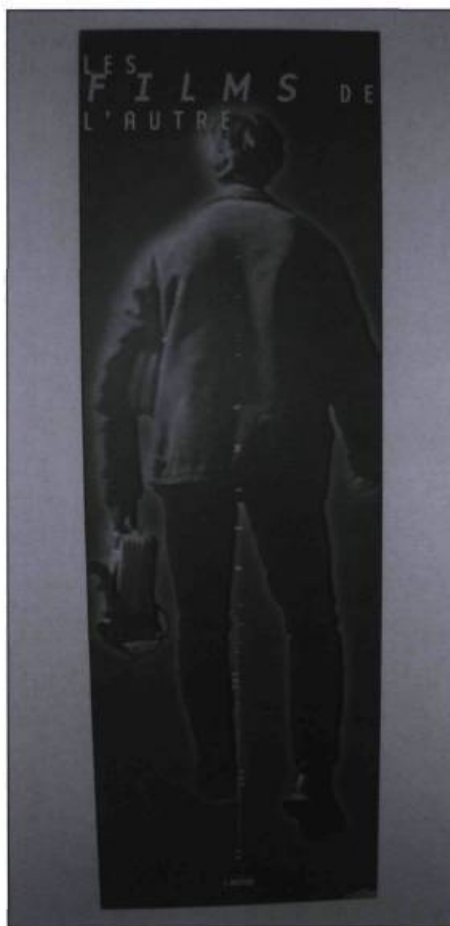
SAMUEL FLAGEUL

À peine entré dans les bureaux des Films de l'Autre, nichés au troisième étage d'un vieil immeuble de la rue Sainte-Catherine au cœur de Montréal, on vous tend une carte postale à signer, adressée à l'Honorable Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien, sur laquelle la Coalition du cinéma indépendant dénonce les coupes de l'Office national du film du Canada (ONF) dans les budgets de production. Le ton est donné. Les Films de l'Autre, un centre d'artistes qui défend depuis 17 ans la production de cinéma indépendant québécois est aux avant-postes. Portrait d'un organisme qui navigue dans la marge.

Fondé en 1988 par Benoît Pilon, Manon Briand et Jeanne Crépeau, trois jeunes diplômés en réalisation de l'Université Concordia, Les Films de l'Autre est un organisme à but non lucratif dont l'objectif, au début, est de confronter les connaissances, partager un savoir-faire cinématographique, échanger des points de vues et des visions. Chaque membre étant réalisateur-producteur, il s'agit de faire du cinéma de manière indépendante, démocratique et libre. D'où ce nom simple et direct à la fois,

Les Films de l'Autre. « Nous sommes le seul centre d'artistes où l'on trouve des réalisateurs qui produisent eux-mêmes leur propre film », précise Annick Nantel, directrice administrative de l'organisme.

À ses débuts, Les Films de l'Autre s'apparente aux autres centres d'artistes de Montréal (dès la création de la structure, il y a un *membership* partagé avec Main Film, La Coop Vidéo, Prim et Vidéographe) et propose à ses membres, en plus d'une aide à la



Hugo Brochu sur une des premières affiches de l'organisme

production, des services de location de matériel cinéma et vidéo, location de banc de montage image et son, mais aussi des ateliers de direction d'acteurs, de mise en scène, de scénarisation, des formations en montage, etc. Depuis, le mandat principal a sensiblement évolué. Sous la pression du Conseil des arts du Canada (CAC), il a fallu réorienter la mission et abandonner la location de matériel (excepté le montage image et son). Selon l'institution, trop de structures offraient les mêmes services à Montréal. Les Films de l'Autre décide alors de concentrer ses objectifs principalement sur l'aide à la production de films indépendants, pour devenir un maillon entre le pur administratif et la construction d'un film. « Le moment où le membre a le moins besoin de nous, c'est quand il part en tournage », dit Hugo Brochu, cinéaste et vice-président du conseil d'administration.

En 1996, afin d'obtenir les crédits d'impôts, Les Films de l'Autre crée une deuxième entité, à but lucratif cette fois, Les Productions des Films de l'Autre. « Il a fallu bien se définir par rapport aux autres

centres d'artistes car, en principe, on ne peut pas produire des films au sein d'un OSBL, confesse Annick Nantel. Nous sommes tolérés auprès des organismes financiers comme le CAC ou Téléfilm Canada, parce que l'on forme des réalisateurs à devenir des producteurs. Mais à l'intérieur des Films de l'Autre, il y a deux conseils d'administration différents, deux comptabilités bien distinctes. » Pour continuer à légitimer sa vocation de centre d'artistes vis-à-vis du CAC, l'organisme crée un guide de production complet à l'usage des futurs producteurs. Hugo Brochu

explique que « c'est un outil spécifique à la production indépendante au Québec. La pièce maîtresse du guide est un devis de production type selon les codes de Téléfilm Canada. Tout y est détaillé, fouillé, de façon à donner un maximum de solutions pour gérer son film. Cet outil (qui comprend également un cédérom) justifie le fait que nous sommes un centre d'artistes, que l'on a eu des subventions pour le fabriquer. On le vend à nos membres mais aussi aux gens de l'extérieur »<sup>1</sup>.

C'est donc par la production de films indépendants que Les Films de l'Autre tire son épingle du jeu. En 17 ans d'existence, la structure a produit 9 longs métrages (dont 3 en collaboration). Citons, entre autres, **Rosaire et la Petite Nation** de Benoît Pilon, **L'Invention de l'amour** de Claude Demers, **L'Insoumise** de Jeannine Gagnée et, plus récemment, **Ma voisine danse le ska** de Nathalie Saint-Pierre et **Le Bonheur c'est une chanson triste** de François Delisle. Ajoutez à cela 10 moyens métrages et 32 courts métrages, autant des fictions que des documentaires, écrits, réalisés et produits par les membres actifs. Au nombre de 23 aujourd'hui, ces membres sont le noyau dur de l'organisme, la charpente de l'édifice. Tous réalisateurs-producteurs, ils forment une petite équipe liée par le même objectif : réaliser des films. De fait, entrer aux Films de l'Autre n'est pas aussi simple que dans un autre centre. C'est aussi cela qui fait la particularité de cet organisme : devenir membre se mérite. « Pour devenir membre, il faut un vrai projet. Cela consiste en un dossier de candidature qui comprend les mêmes critères exigés par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou Téléfilm Canada, poursuit Annick Nantel. Ensuite, le conseil d'administration, qui se réunit en moyenne une fois par mois, évalue la pertinence du projet, son intérêt, le potentiel à faire un film indépendant, la vision personnelle. » Une fois membre, rien n'oblige le réalisateur à faire tous ses projets au sein de l'organisme. Certains, en plus de faire du cinéma ailleurs, viennent ponctuellement aux Films de l'Autre réaliser des projets plus personnels et moins coûteux. Les Films de l'Autre organise également ses propres événements : la réalisation de films dits

1. On peut se procurer ce guide de production aux Films de l'Autre pour la « modique » somme de 125 \$.



Annick Nantel – PHOTOS : ÉRIC PERRON

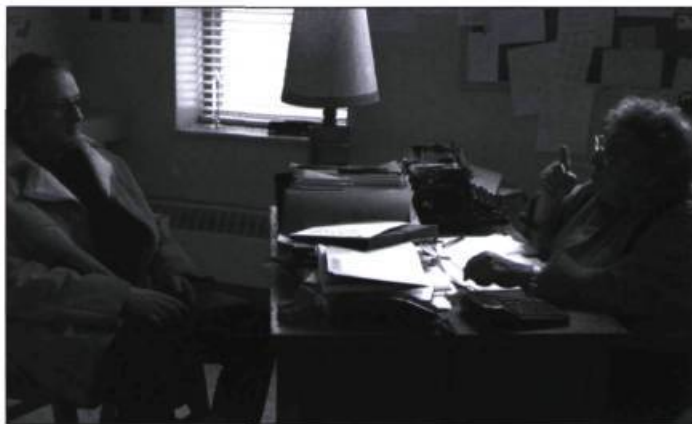
« maison », avec très peu de moyens, qui permet aux cinéastes d'expérimenter certaines choses.

Lorsque son projet est accepté, le nouveau membre se retrouve dans une communauté de cinéastes qui ont tous le même but : faire du cinéma le plus librement possible. Hugo Brochu précise : « Nous avons un rôle de cadre, de soutien. On fournit aux producteurs-réalisateurs des outils pour qu'ils puissent mener à bien leurs projets : comment faire un contrat type, des devis de budgets, etc. Sur le plan administratif, le cinéma est une machine de plus en plus complexe. Notre rôle est aussi d'alléger ces contraintes administratives pour un réalisateur-producteur. » La



Les bureaux des Films de l'Autre





Ma voisine dans le ska de Nathalie Saint-Pierre et *Le Bonheur est une chanson triste* de François Delisle, deux productions issues des Films de l'Autre

structure prend en charge les contingences administratives souvent laborieuses d'une compagnie de production (rapports d'impôts, rapports financiers) tout en laissant au réalisateur sa liberté de création. François Delisle, dont le film *Le Bonheur c'est une chanson triste* a été produit en collaboration avec Les Films de l'Autre, confirme : « J'ai fait le montage image et le montage son aux Films de l'Autre pour vraiment pas cher, sur plusieurs mois. J'ai eu tout le temps que je voulais pour monter. Ailleurs, je n'aurais pas eu autant de liberté. Je suis un indépendant parmi les indépendants, le soutien d'un tel organisme est très important pour moi. »

Certains mots reviennent souvent aux Films de l'Autre : vigilance, avant-postes, combat. Des mots qui justifient en eux-mêmes la présence d'une telle structure dans le paysage cinématographique québécois. Car le rôle d'un organisme indépendant est aussi de voir venir les changements de politiques des institutions, les coupes budgétaires, les revirements de positions, garants d'une survie prolongée ou responsables d'une mort instantanée. « Dans ce sens, on rejoint la Coalition du cinéma indépendant, qui vient à peine de se créer, dont le mandat est d'être une vigie permanente du cinéma indépendant par rapport aux politiques, soutient Annick Nantel. On n'arrête jamais de faire du lobbying auprès des institutions. Pour nous, c'est très important. Le Conseil québécois des arts médiatiques fait du lobbying, le Mouvement pour les arts et les lettres également, mais il y a, spécifiquement en cinéma indépendant, beaucoup d'institutions qui nous touchent de près : Téléfilm Canada, la SODEC, l'ONF, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le CAC. Les informa-

tions circulent. On n'est pas enfermé dans notre bulle en train de monter des dossiers pour finalement se rendre compte que tel ou tel organisme n'existe plus. C'est vraiment important d'être aux avant-postes, c'est une question de survie. Il faut savoir calculer et anticiper les impacts des changements de programmes. » On connaît la fragilité du système et la versatilité de certaines aides financières qui, du jour au lendemain, peuvent disparaître.

En effet, dans le cinéma indépendant, comme dans tout le cinéma, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Et trouver de l'argent devient de plus en plus difficile. Les budgets alloués baissent régulièrement, ce qui ne favorise pas le confort artistique. Il est difficile de blâmer un réalisateur de vouloir réaliser son long métrage, même quand il n'a reçu que 300 000 \$ de Téléfilm Canada et rien des autres institutions. Bien souvent, celui-ci va préférer réécrire son scénario pour ne pas perdre l'argent, puis tourner le film. Avoir de l'argent sans en avoir assez. Un dilemme que résume très bien François Delisle : « Je n'ai pas envie de passer cinq ou six ans de ma vie sur un seul film à attendre du financement. J'ai passé ce stade. Moi, je veux faire des films, coûte que coûte. » Au final, certaines personnes réduisent les coûts de leur long métrage en s'improvisant monteur son, monteur image, caméraman, musicien, graphiste, en plus de leur casquette de producteur, scénariste et réalisateur. Au risque, dans certains cas, d'affaiblir la qualité du film. Une demande de financement public s'accompagne aussi parfois de concessions artistiques, ce sont les limites du système. Hugo Brochu en convient : « On ne peut pas être ouvert à 100 %. Il nous est difficile d'accepter un projet qui va à l'encontre de la politique de la SODEC par exemple, même si on l'apprécie, car dans ce cas-là on grille une cartouche pour rien. » C'est là tout le paradoxe du cinéma indépendant, faire des films le plus librement possible et dépendre du financement public. ■



Les Films de l'Autre – [www.lesfilmsdelautre.com](http://www.lesfilmsdelautre.com)  
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 302 – Montréal (Québec) H3B 1A7  
Téléphone : (514) 396-2651 – Courriel : [fda@qc.aira.com](mailto:fda@qc.aira.com)